

#7 - L'info qui compte !

Coronavirus Covid-19 :
un point sur les mesures destinées
à soutenir les entreprises et les salariés

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a annoncé le 15 mars une première série de mesures puis le 19 mars une deuxième série de mesures destinées à venir en aide aux entreprises et aux chefs d'entreprises, présentées succinctement ci-après.

1. Les entreprises



Au niveau fiscal :

- ✓ **Délais de paiement pour les impôts directs** : impôt sur les sociétés et taxe sur les salaires
- ✓ **Remise d'impôts directs** sur demande et après examen individualisé
- ✓ **Suspension des contrats de mensualisation** : CFE et taxe foncière

! La TVA, qui est un impôt indirect, n'est pas concernée par ces mesures !



Au niveau financier :

- ✓ **Rééchelonnement des crédits bancaires** sous conditions et sur demande auprès de votre établissement bancaire
- ✓ **Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité** sur demande et avec accord des fournisseurs



Au niveau social :

- ✓ **Ajustement anticipé de l'échéancier de cotisations** sur demande auprès organismes
- ✓ **Report de cotisations** sur demande ou automatique selon les organismes
- ✓ **Prise en charge partielle ou totale des cotisations** sur dossier auprès de l'action sociale
- ✓ **Aide de 1 500 € du fonds de solidarité financé par l'État et les régions** sous conditions et sur demande auprès de la DGFIP à **partir du 31 mars 2020**



Au niveau social, en présence de salariés :

- ✓ **Modulation des dettes sociales** formulée sur la DSN
- ✓ **Maintien de l'emploi** en respectant les règles sanitaires préconisées
- ✓ **Indemnisation liée au chômage partiel** sous conditions et sur demande sur <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>
- ✓ **Indemnisation pour les salariés contraints de rester à domicile pour garder leurs enfants** sur demande sur le site <https://declare.ameli.fr>

2. Le chef d'entreprise



- ✓ **Modulation du taux et des acomptes de prélèvement à la source** sur demande

3. Les sources

<https://www.legifrance.gouv.fr>

<https://www.msa.fr>

<https://www.impots.gouv.fr>

<https://www.economie.gouv.fr>

<https://www.urssaf.fr>

<https://www.net-entreprises.fr>

Votre expert-comptable vous accompagne pour trouver les réponses adaptées à votre situation